

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2009

PRESENTS :

- Alain Delhoume, maire
- Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, adjoints
- Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Joëlle Duqueyroix, Thierry Fournier, Jean-Paul Gadaud, Rémy Goursaud, Lionel Guillot, Jacques Guy, Patricia Lansade, Jean-Michel Lévêque, Christian Principaud, Sylvie Tête-Léonard.

EXCUSE :

- Sophie Raymondaut (pouvoir à Patricia Lansade)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Paul Gadaud

Tirage au sort des jurés

Particularité : La constitution de la liste est pour la première fois conjointe aux communes de Veyrac et St Gence. Le tirage au sort se fait donc en présence de M Saintonge Adjoint de Veyrac.

Les 9 jurés tirés au sort sont les suivants :

Lamaud Benoit : La Chassagne St Gence
Driot Jacqueline Eytivaux Veyrac
Bonnet Jacques La Gautaud Veyrac
Veyrinaud Jérôme Les Monts St Gence
Moulinier Patrick La Barre Veyrac
Labrousse Isabelle La Ribière du Theil St Gence
Ballet Aurélien Senon St Gence
Dupuy Yannick Mas de Glane Veyrac
Maccrez Sophie Le Poirier Veyrac.
3 personnes devraient être définitivement retenues par la Préfecture à partir de cette liste.

Naissances

Les familles des membres du conseil s'agrandissent. Au nom du Conseil, le maire félicite Séverine pour la naissance de Robin et Lionel pour celle de Lola. Il souhaite les meilleurs vœux aux bébés et associe les conjoints dans ses félicitations.

Compte-rendu du Conseil du 23 mars

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité

Adoption du compte de gestion 2009

Le compte de gestion est conforme au Compte administratif adopté lors de la dernière réunion.

Le compte gestion est adopté à l'unanimité.

I. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

I.1.Commission communication

Elle poursuit son travail pour améliorer le contenu et la présentation du bulletin.

Un devis est en cours pour l'élaboration d'un bulletin spécifique de fin d'année.

Dans le présent bulletin municipal, c'est la chorale Mélodia qui contribue à donner une bonne image de la commune à l'extérieur qui fait l'objet de la rubrique « Coup de projecteur ».

Le « flyers » annonçant le week-end festif des 19 et 20 juin (rando et fête de la musique) seront distribués avant le 14 juin dans toutes les boîtes aux lettres.

Le conseil souhaite une participation massive des habitants de la commune à ces 2 manifestations.

Sur proposition de la commission, le Conseil valide le principe de l'achat de coupes à remettre à l'occasion de manifestations sportives et d'autocollants portant le logo de la commune. Des porte-clés avec l'amphore qui symbolise Saint-Gence peuvent être mis à la disposition des associations dans le cadre de récompense.

Il sera proposé à l'association l'Encre à la bouteille de travailler sur un projet d'objet artistique symbolisant la commune et qui serait réalisé en plusieurs exemplaires pour honorer des personnes ou marquer des événements importants.

I.2. Commission vie associative

- La commission a largement débattu sur la question « Comment associer les ados à la vie communale ? »

Une des pistes retenue peut être de les accompagner dans la réalisation de projets qui leur tiennent à cœur.

Une lettre ouverte leur sera adressée à la rentrée, avec une invitation à participer à une réunion au cours de laquelle des exemples d'actions pourraient être évoqués

- Une séance d'information-débat sur le droit des associations (aspects juridiques et fiscaux) sera organisée d'ici la fin de l'année. Elle permettra de relancer également une réflexion sur la mutualisation des moyens entre les associations communales.

- La commission souhaite pouvoir évoquer, lors de la réunion sur le calendrier des manifestations 2010 (qui se tiendra le 11 septembre 2009 à la mairie), l'organisation d'une manifestation commune à l'ensemble des associations.

- Il convient également d'examiner la possibilité d'utiliser le garage communal pour ranger une partie du matériel encombrant et peu utilisé des associations.

- La commission souhaite le développement des activités culturelles. La représentation théâtrale du Théâtre de la Couvée du 19 septembre (Knock) pourrait relancer des vocations et faire renaître le club théâtre.

I.3. Commission voirie

Rappel des travaux prévus en 2009

- Reprise de l'Allée de la Croix des Charriers,
- Passage du Boschaudier,
- Route de la Celle au rond point des Cireigeaux,
- Route de la Lande,
- Impasse de la Glane,
- Allée des Francines.

Les travaux de point à temps seront réalisés sur les routes du Rabaud, des Cadophies, des Verdiers, du Theil, de Chevillou, de

Vauzelle, du Chazaud en poursuivant vers Bondy.

Des fossés doivent permettre d'assainir l'allée de la Chassagne en évacuant les eaux pluviales.

Une première tranche des travaux de signalisation verticale et horizontale sera effectuée dans le bourg et dans les villages.

Dans le cadre de la préparation du budget 2010 de Limoges-Métropole concernant les travaux de voirie, le Conseil, à l'unanimité valide les propositions suivantes de la commission :

- Route des Palins et du Grand Pacage, à Senon en lien avec la réalisation de l'aménagement de la petite place,

- Passage du Theil (ancien projet reporté à plusieurs reprises en attendant que l'évacuation des eaux pluviales soit réglée),

- Route de la Celle à la Châtre en liaison avec les travaux d'assainissement sur le secteur de la Châtre,

- Route de Bondy,

- Allée des Charriers (du CD 128 à l'éco point),

- Partie de la route de la Châtre-Boucheranne ainsi que l'allée du même secteur.

L'ensemble de ces travaux se chiffre à environ 157 000 €.

Le conseil souligne l'importance des travaux de voirie qui sont réalisés chaque année. C'est ainsi une preuve supplémentaire de la pertinence de notre appartenance à la communauté d'agglomération Limoges-Métropole qui nous permet de telles réalisations.

Pour l'aménagement de la place de Senon, Limoges-Métropole et le Conseil général ont précisé les limites de l'aménagement. La commission fera des propositions au conseil municipal de septembre.

SIVU

Suite à la dissolution de ce syndicat, le matériel a été réparti :

- le tracto-pelle revient aux services Voirie de Limoges-Métropole qui va assumer l'emprunt contracté lors de son achat. Ce matériel sera positionné à Saint-Gence et sera utilisé par les

trois communes de Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac.

Le matériel restant sera utilisé par les 2 communes de Saint-Gence et Veyrac :

- 1 équipement lame de déneigement et épandeur de sel par commune,
- le broyeur déportable revient à Saint-Gence ainsi que le nettoyeur haute-pression,
- La plaque vibrante, le niveau et la mire reviennent à Veyrac

Le conseil adopte cette répartition et les modalités du solde de l'actif évoqué dans la décision modificative. Il se félicite que cette opération délicate de dissolution du SIVU se soit réalisée en parfaite entente avec Veyrac et Limoges-Métropole.

Economie d'énergie en matière d'éclairage publique

Des solutions ont été examinées avec le SEHV. La diminution de la puissance a été évoquée mais elle ne présente pas un rapport coût/rentabilité suffisamment favorable.

Un arrêt de l'éclairage public de 23h00 à 6h00 sur les parties pour lesquelles il n'y a pas de problème de sécurité sera étudié et mis à l'essai après les vacances d'été. Cet arrêt de l'éclairage nécessite l'installation de systèmes de coupures avec minuterie.

Une discussion s'établit entre les conseillers municipaux afin de prendre en compte le confort que procure un éclairage permanent, la conduite citoyenne affirmée par les engagements pris avec Limoges-Métropole dans le cadre de l'Agenda 21 et le plan climat qui impose de réduire de 20% la production d'oxyde de carbone.

Le conseil valide le projet de cette expérimentation (1 voix contre).

Le prochain bulletin précisera les zones concernées et les économies d'énergie estimées. Les habitants seront consultés au terme de l'expérience qui pourrait durer 3 mois.

Bonne pratique de fauchage

Une note diffusée par l'agglomération est insérée dans ce bulletin pour expliquer les rythmes préconisés. Les travaux de fauche vont débuter mi-juin en utilisant les moyens de nos 3 communes.

Il est rappelé que l'utilisation par les particuliers de désherbants au niveau des talus est à proscrire.

I.4. Commission affaires scolaires

- Conseil de l'école élémentaire du 27 mars :

L'effectif passerait de 132 à 142 élèves pour la rentrée 2009.

Deux classes de découvertes ont été organisées avec un aspect très positif. Le conseil félicite les enseignants pour ces initiatives.

La municipalité a du intervenir pour régler des « petits » problèmes d'incivilité dans la classe de CM2. Le comportement s'est amélioré.

La commission va travailler sur un programme de remplacement du mobilier.

- Conseil de l'école maternelle du 05 juin :

De nombreuses sorties sont organisées par les enseignants.

Un pique nique sera également organisé sur l'aire de jeux communale.

L'effectif de l'année 2009/2010 serait autour de 85 au lieu de 89 cette année.

Il est demandé aux parents des enfants nés en 2007 de se faire connaître dès à présent à la mairie

de manière à recenser le plus précisément possible les effectifs prévisibles pour la rentrée 2010 et préparer ainsi le dossier auprès de l'académie.

Des sanitaires pour petits seront installés au niveau de la salle d'activité et un petit lavabo au restaurant scolaire.

Le conseil confirme l'interdiction d'affichages sur les murs de la salle d'activité.

Il considère également que les travaux d'aménagement de la cour ou l'achat de mobilier sont à reporter jusqu'à la mise en œuvre de la nouvelle école.

- Fête des écoles : samedi 27 juin à la salle polyvalente

A 18H00 : spectacle présenté par les classes de maternelle, puis, en soirée spectacle des classes de l'élémentaire.

Barbecue organisé par les parents d'élèves de SGAPE vers 19h.

- La visite du chantier de construction de la nouvelle école maternelle est reportée en septembre lorsque les cloisons intérieures seront montées.

- **L'intervention de la diététicienne** a permis de vérifier qu'il n'y avait pas de déséquilibre sur la composition des menus. Elle interviendra une fois par trimestre et participera à une réunion annuelle avec les parents.

- **Aide personnalisée** : des enfants n'ont pas pu participer à l'aide personnalisée en raison de problèmes de transports scolaires. Cette question avait été évoquée à plusieurs reprises auprès de l'Inspection Académique lors de la mise en place de ce dispositif. Il est regrettable que d'autres solutions n'aient pas été proposées.

- **Collège de Couzeix** : le Maire confirme qu'il n'y aura pas de modification dans l'inscription des enfants de Saint-Gence au collège de Couzeix à la rentrée 2009 et que

les élus seront associés à la réflexion conduite pour étudier les problèmes d'effectifs de ce collège.

- **Repas à la cantine** : les représentants des parents aux Conseils d'école seront invités à partager un repas au restaurant scolaire le 19 juin.

I.5. Commission Finances

- Tarifs 2009/2010.

Les tarifs de la garderie et de la cantine proposés par la commission sont validés à l'unanimité par le Conseil. Ils sont en hausse moyenne de 2%. Il n'est pas proposé de modifications dans les principes de tarification. Nos tarifs restent dans la fourchette basse des tarifs des communes du département.

Restaurant scolaire

	2007	2008	2009	%
Trimestre	80,10	81,70	83,30	1,96%
Jour	2,40	2,45	2,50	2,04%

Garderie

Mois	21,25	21,65	22,10	2,08%
à partir du 2ème enfant	10,60	10,80	11,00	1,85%
Jour	2,15	2,19	2,23	1,83%

Décision modificative

La commission propose les modifications ci-après :

En fonctionnement, prise en compte :

- de l'augmentation de notre participation au SIEPEA pour 15 830 € et de l'adhésion FEFS (gestion forêt) + 30 €

- de l'attribution de notre quote-part suite à la dissolution du SIVU pour 22.076 € (la répartition s'est faite au prorata de la participation de chaque commune au fonctionnement, soit 58% pour Saint-Gence)

Il en résulte une augmentation du virement vers la section de fonctionnement de 6 216 €.

En investissement

- modification de l'excédent de fonctionnement capitalisé (dernières écritures 2008 non prises en compte) pour -10 279 €

- remboursement anticipé du FCTVA 2008 pour + 26 139 € (ce montant est inscrit pour l'équilibre, le remboursement devrait être légèrement supérieur de l'ordre de 30 000

€). Il s'agit de la mesure prise dans le cadre du plan de relance de l'économie qui permet aux communes développant leurs investissements de bénéficier d'un remboursement anticipé du FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA).

- virement de la section de fonctionnement : + 6 216 €

Cela offre la possibilité de 22 076 € de dépenses sur la ligne budgétaire « achat de matériel et outillage de voirie » et va permettre l'achat d'une tondeuse dont l'acquisition avait été reportée.

Ce matériel, d'un coût de 18 350€ pourrait être livrée en juin avec un règlement fractionné.

Les 3 000 € restant sur cette ligne ne seront pas dépensés sauf urgence et permettront un report positif sur 2010 qui s'annonce difficile.

Décision modificative									
Fonctionnement									
	Recettes					Dépenses			
	77778	Recettes exceptionnelles			22076	6558	Autres contributions		15860
						23	Virement vers la section d'investi		6216
	Total			22076					22076

Investissement									
	Recettes					Dépenses			
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			-10279	21578	Achat matériel (tondeuse)		22076
	10222	FCTVA			26139				
	21	Virement section de la fonctionnement			6216				
	Total			22076					22076

Exécution du budget

Le budget s'exécute correctement. Il n'y a pas de dérapage dans les dépenses.

Les achats « sous vigilance » (produits d'entretien et entretien des terrains) feront l'objet d'un point avec les agents concernés avant l'été.

Une rencontre avec France Télécom doit être organisée pour envisager des mesures d'économie sur nos factures téléphoniques. Les rencontres avec la SMACL, (l'assurance de la commune) et le SEHV ont permis de dégager des économies réelles.

La principale difficulté vient de la trésorerie qui est lourdement impactée par les factures liées au chantier de la maternelle. Ces factures doivent être payées dans des délais très courts. La ligne de trésorerie de 150 000€ sera consommée fin juin. Le Conseil valide le fait que l'emprunt prévu au budget doit être ouvert dès maintenant.

Une priorité sera donnée aux rentrées d'argent en attente :

- subventions concernant le parcours sportif et l'aménagement des réseaux du répartiteur de Senon,
- subventions liées à la construction de l'école maternelle au fur et à mesure du paiement des factures,
- récupération du remboursement voirie de l'agglomération du 2^{ème} semestre 2008,

- récupération des sommes dues pour les agents absents pour maladie en 2008,

- remboursement assurance camion
- FCTVA sur 2008.

Dans l'attente de la reconstitution de notre trésorerie, il est nécessaire de reporter tous les nouveaux achats.

Une nouvelle publicité pour la vente des terrains du lotissement de la Gagnerie dans les journaux de petites annonces sera lancée.

En outre, sur proposition de la commission, le Conseil décide que, les versements des subventions aux associations seront effectués comme l'année dernière sauf si une association en difficulté faisait une demande spécifique.

Construction de la seconde tranche de l'école maternelle.

Compte tenu de la possibilité de récupérer dès 2010 le FCTVA sur les investissements 2009 (environ 110.000€), il est possible d'envisager la construction de la seconde tranche dans la continuité de la première. Les travaux sont beaucoup moins importants et pourraient être achevés pour la rentrée de septembre 2010. La commission propose au Conseil d'entériner cette solution. Cela se traduit par une dépense TTC de 395.000 €

En recettes, nous aurons seulement un complément de subvention du Conseil général de 30.000 € et le remboursement

anticipé du FCTVA de l'ordre de 110.000 €.

Il restera 255.000 € à assumer en grande partie en ayant recours à l'emprunt. Cela obère tout autre projet pour 2010.

La commission souhaite que l'on puisse utiliser le premier appel d'offre qui incluait une tranche optionnelle correspondant à cette seconde tranche. Cependant compte tenu de l'évolution du marché de la construction et de nos disponibilités financières, il peut être envisagé de revoir le contenu des lots pour se réserver des travaux en régie.

La réalisation des 4 classes de maternelle va permettre de revoir l'utilisation des locaux libérés au bénéfice de l'école élémentaire, d'une bibliothèque partagée avec l'école et de locaux associatifs en substitution de la maison des associations dont la construction avait été envisagée. La commission propose qu'un groupe de travail soit dès à présent constitué pour définir un cahier des charges qui permettrait à l'ADAC de nous présenter une étude et une estimation des coûts des travaux nécessaires à une demande de subventions. Une visite de la maison des associations de Verneuil est programmée le 27 juin.

Il sera également possible de donner une autre destination à la parcelle qui avait été réservée à cet effet.

Le Conseil adopte à l'unanimité ces orientations qui sont très importantes pour l'avenir de la commune. Elles permettent de respecter les engagements pris et de répondre aux besoins des habitants tout en limitant les coûts financiers.

Construction des pavillons HLM sur le lotissement de La Gagnerie

Les fouilles archéologiques sont terminées et les travaux vont pouvoir commencer d'ici la fin de l'année.

Le Conseil entérine le principe de la cession du terrain à titre gratuit à l'ODHAC qui va construire les pavillons.

Les fouilles se sont révélées très riches et confirment l'importance nationale du site gaulois de Saint-Gence.

Une présentation des résultats de ces fouilles sera faite dans le cadre de la journée du patrimoine le 18 septembre 2009.

Ouverture d'un poste d'ATSEM.

Compte tenu de la réussite au concours d'ATSEM de Mme Annie NICOLAS, le Conseil décide l'ouverture d'un 3^{ème} poste d'ATSEM.

Subvention exceptionnelle au Collège de Couzeix

Le Conseil donne son accord pour participer à hauteur de 50 € aux frais engagés pour le déplacement de l'équipe de basket de Couzeix qualifiée pour les championnats de France.

II. SIEPEA

Le budget 2009 a été très difficile à boucler du fait de l'augmentation de la subvention pour le multi-accueil qui doit faire face aux conséquences de l'application de la convention collective à ses agents.

Les communes de Peyrillhac, Veyrac et Saint-Gence ont du faire preuve de solidarité pour sauver les trois principales structures (multi-accueil, CLHS, relais assistantes maternelles). Cependant, il a été nécessaire, de mettre fin aux activités périscolaires à la rentrée prochaine et le lieu accueil enfants-parents a du cesser ses activités. De plus, les activités ne sont plus proposées aux ados depuis le printemps. Une communication par courrier distribué aux familles concernées et dans les bulletins municipaux des 3 communes expliquera les raisons de ces décisions.

Une réunion publique sera organisée le 24 juin à Veyrac au Mas Martin pour poursuivre la discussion et recueillir des avis et propositions pour l'avenir

Lors des réunions du SIEPEA et du multi-accueil, il a été clairement indiqué que pour que la structure reste dans une logique

intercommunale, il est nécessaire de revenir à un équilibre dans l'origine géographique des enfants admis. Actuellement la part représentée par Saint-Gence est trop importante (65%). Il est donc indispensable que les places libres soient occupées par des enfants des 2 autres communes. Cette sur-représentation des enfants de Saint-Gence a des effets financiers dans la mesure où chaque commune assume les charges de fonctionnement au prorata de la fréquentation. Cela explique en partie le complément de financement qui figure dans la décision budgétaire modificative. Le Comité de pilotage « Enfance-Jeunesse » s'est tenu avec les représentants de la CAF et de la Jeunesse et des Sports le 11 juin à Peyrilhac.

III. POINT SUR LE PERSONNEL

Un gros effort a été fait pour que tous les agents suivent des formations organisées par le CNFPT (Fonction publique territoriale) et Limoges-Métropole.

Le Conseil doit prendre une décision sur l'attribution de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) aux agents municipaux.

Le conseil décide d'étendre le bénéfice de la NBI aux huit nouveaux agents qui remplissent les conditions. Cette mesure prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2010.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

Agglomération Limoges métropole

Parmi les dernières décisions prises il faut plus particulièrement noter :

- Le transfert du Parc Ester à l'agglo ;
 - L'engagement de l'Agglo dans le plan climat (objectif -20% d'oxyde de carbone) ;
 - La mise en place de panneaux photovoltaïques sur certains sites agricoles ;
- (La Chambre d'Agriculture sera consultée. La municipalité a également sollicité l'avis du Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin) ;

- Le nouveau marché de collecte des déchets a été de nouveau attribué à la SVE. Il y a peu de modification : seule la collecte des recyclables se fera le lundi après-midi au lieu du matin ;
- Agenda 21 : réalisation d'un guide éco citoyen
 - Lancement du programme du futur centre aquatique ;
 - Mise en place de moyens mutualisés en passation de marché. Cela permettra aux communes de bénéficier des mêmes tarifs pour des activités non liées aux compétences transférées.
- Validation de la réhabilitation du pont de la route du Chatenet fin 2009

SIEPAL

Dans le cadre de l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) pour la mise en œuvre du SDAL (Schéma Directeur de l'Agglomération de Limoges), la commune a fait connaître son avis :

- possibilité de continuer à utiliser de l'espace pour urbaniser autour des villages existants ;
- développement des transports collectifs ;
- amélioration des déplacements (réalisation de l'échangeur de Leyssine).

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique)

L'important travail des permanentes gérontologiques a été souligné, en particulier sur la sortie des hospitalisations et les retours à domicile.

Maison de retraite de Nieul

Le projet de l'unité Alzheimer est toujours d'actualité et le montage financier est en cours de réalisation.

Valorisation du petit patrimoine

Afin de poursuivre le travail commencé l'année dernière, une convention de stage a été conclue avec le Lycée professionnel d'Ahun. Des stagiaires issus de la formation dispensée en Institut Universitaire Professionnalisé (IUP)

« Valorisation du Patrimoine et Aménagement territorial » vont commencer leurs études à la rentrée.

Reprise du commerce d'alimentation du bourg

Brigitte Lacour va reprendre ce commerce à la rentrée. Le Conseil se félicite de cette reprise par une personne de la commune, ce qui permet de maintenir une activité essentielle pour les habitants. Il lui souhaite une pleine réussite. Vous trouverez dans ce bulletin une présentation de cette commerçante ainsi qu'un questionnaire pour déterminer les services complémentaires qui pourraient être proposés.

Fleurissement communal

Le jury communal (Séverine Desbourdelle, Jean-Paul Gadaud, Thierry Fournier et Joël Bessaguet) effectuera une première présélection le jeudi 2 juillet

Restauration des berges de la Glane

Les travaux ont commencé sur le secteur de Saint-Jouvent ; l'amélioration est très significative. Ils vont se poursuivre en septembre sur Saint-Gence. L'entreprise qui les effectue peut recruter des personnes dans le cadre des emplois d'insertion. Possibilité de se renseigner à la mairie.

Tracé de la ligne LGV

On sait désormais que le tracé envisagé évite notre commune.

Prochaine réunion du Conseil le 25 septembre 2009.

Permanences médicales

Le Conseil renouvelle ses inquiétudes face à une certaine désorganisation des gardes médicales : SOS médecin ne se déplace pas sur Saint-Gence, en cas de besoin, il faut appeler le 15 qui redirige les patients vers l'hôpital de Saint-Junien.

A l'unanimité, le Conseil mandate le Maire pour obtenir à minima que Saint-Gence soit rattachée à l'agglomération de Limoges.

Réhabilitation des assainissements individuels

Le Conseil se félicite du bon comportement des habitants de la commune dont les systèmes de traitements des eaux usées n'étaient pas fonctionnels et qui vont réaliser les travaux de mise en conformité dans les délais demandés.

Horaires de la déchèterie

A partir du 15 juillet retour aux anciens horaires suite à la réouverture de la déchèterie de Landouge.

Assainissement de la Châtre

On connaîtra le planning des travaux de la réalisation de la deuxième tranche à la rentrée.

Marché

Des contacts ont été pris pour envisager une reprise de marchés de commerçants non sédentaires sur Saint-Gence.